

Le syndicat CGT de La Sauvegarde du Nord vous adresse ses meilleurs vœux de réussite pour l'ensemble de vos résolutions !

L'année qui vient de s'écouler nous a, toutes et tous, éprouvés dans bien des domaines : l'allongement de la durée du travail avant l'accès à la retraite, l'inflation et la baisse de notre pouvoir de vivre, la loi de la honte sur l'immigration, introduisant la préférence nationale, concept purement d'extrême droite dans notre droit et tout cela dans un contexte international de conflits armés. **Le combat collectif et la solidarité sont plus que jamais d'actualité !**

Dans notre secteur, 2024 sera cruciale pour la défense et l'amélioration de nos conventions collectives et le sens donné à notre travail. La CGT continuera d'exiger l'attribution du Ségur pour toutes et tous ainsi que l'augmentation générale des salaires et l'amélioration de nos conditions de travail !

A La Sauvegarde du Nord, la CGT a comme vœu de mettre à profit cette nouvelle année pour faire encore plus, encore mieux, au service de l'information, des revendications et de la défense des salariés.

Si dans cette perspective vous souhaitez rejoindre l'équipe de la CGT, c'est le moment ! Contactez-nous !

Négociations 2024 : le programme de la CGT

La persévérance sera encore de mise cette année.

Voici quelques sujets qui seront abordés par la CGT

- Poursuite de la situation des bas salaires dans l'administration/gestion (la discussion a été renvoyée à l'observatoire des métiers) mais aussi dans les métiers de la logistique.
- Octime, logiciel de gestion du temps, actuellement en test dans quelques services. A terme, il est prévu que chaque salarié l'utilise pour ses horaires et congés. Pour l'heure, sa mise en œuvre vient modifier des règles et usages dans plusieurs services, en termes de pose de congés, de délai de récupération des fériés. Sans dénonciations des usages, ceux-ci perdureront.
- Le temps de trajet pour se rendre en formation qui dépasse le trajet habituel des salariés : application des textes qui prévoient que ce temps doit être considéré comme du temps de travail.
- Forfait mobilité durable : la CGT continuera de porter la souplesse sur le co-voiturage, l'augmentation du montant, l'ouverture à d'autres mobilités douces car il n'y a pas que le vélo ou la trottinette, et l'indemnité kilométrique marche.
- Prime Laforcade pour les exclu.e.s



Elections professionnelles 2024

Commençons par faire le bilan de ce mandat débuté en 2019 avec ce nouveau format des instances représentatives du personnel que sont les CSE, CCSCT et RDP : le législateur a réussi à casser la représentation des salariés en supprimant les DP et CHSCT et en éloignant les élus du terrain avec des

périmètres de pôles de plus en plus vastes et avec moins de moyens. Il y a 4 ans, la CGT avait alerté mais n'a pas été entendue. Cette fois-ci, elle n'a pris aucun risque à quitter la table des négociations sur la mise en place des prochains CSE étant donné le peu d'ouverture de la DG.

La CGT participera aux négociations sur les protocoles d'accord pré-électorales et elle présentera bien sûr ses candidats. Peut-être vous ?

A La Sauvegarde du Nord, la CGT est un syndicat force de propositions, organisé autour de sa commission exécutive, de ses assemblées générales et des observations faites par et avec les salarié.e.s. Que ce soit dans les CSE ou lors de négociations d'accords d'entreprise. La signature de la CGT a un sens et une portée en termes de valeurs. Si vous nous rejoignez, vous serez formés et informés de vos droits, engagés dans la défense des droits acquis et la conquête de nouveaux droits pour tous.

21 janvier contre la loi immigration, loi de la honte...

Appliquer cette loi, c'est encore s'en prendre aux plus faibles ! Supprimer des droits aux immigrés ne nous en donnera pas plus, bien au contraire ! Supprimer des prestations sociales aux immigrés ne remplira pas nos poches, au contraire ! Ce sera toujours plus de misère et d'inégalités. Restreindre l'accueil d'êtres humains qui fuient les famines et les guerres, exacerbe le sentiment de Haine, va détruire encore plus nos libertés individuelles et collectives, c'est un recul de civilisation. Rejoignons l'appel à manifester le 21 janvier pour exiger la non-promulgation de la loi immigration !



Info du droit...Droit aux infos !

La **durée quotidienne maximale du travail** est fixée à 10 heures, de jour comme de nuit. Toutefois, pour répondre à des situations particulières, elle peut être portée à 12 heures conformément aux dispositions légales et sous réserve de l'avis positif du CSE (accord d'entreprise du 21 juin 2000). Sauf situation exceptionnelle (non répétitive, non durable, non prévisible), **les services effectués au-delà de 20h** ne pourront être exigés plus de 3 jours par semaine (accord ARTT SDN du 29/6/99).

Droit à congés en arrêt maladie

Afin de se mettre en conformité avec le droit européen, la Cour de cassation a rendu le 13 septembre 2023 plusieurs arrêts dans lesquels elle améliore les droits des salariés aux congés payés. Elle permet notamment l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

La Cour considère désormais que les arrêts maladie constituent des périodes de travail effectif déterminant la durée du congé au même titre que les congés maternité ou les congés payés par exemple.

Ainsi, le salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel est en droit d'acquiescer des congés payés comme s'il travaillait.

Cette jurisprudence devrait être rétroactive dès la publication de cette décision, soit le 13 septembre 2023. Dans ce cas précis, c'est l'article L 3245-1 du Code du travail qui s'applique. Chaque salarié pourra ainsi réclamer l'acquisition de ses congés payés alors qu'il était en arrêt maladie à compter du 13 septembre 2020.

Toutefois, le 15 novembre 2023, le Conseil Constitutionnel a été saisi et devra trancher dans un délais de 3 mois. Nous vous informerons de la décision et de ses conséquences.

Le saviez-vous ?

En 2021, la CGT relayait la question d'une salariée concernant la possibilité d'un partenariat entre l'association et l'école d'ostéopathie de Lille. En novembre 2022, une convention a été signée portant la séance à 15 euros pour les salariés de la Sauvegarde du Nord.

La CGT remercie la salariée pour ce partage d'idée et se félicite de cette convention.

Des déménagements à venir

Courant 2024, le siège et l'ensemble des centres de gestion déménagent dans un immeuble au parc du Pont Royal à Lambersart. Des déménagements sont aussi prévus pour d'autres services du PPE.

En cause principale : le stationnement et son coût.

Cela amène des conséquences sur les conditions de travail et sur l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Invitation Vœux 2024

Auberge Espagnole - Plancha

&

Soirée dansante - Karaoké

En famille ou entre amis

Venez partager un moment d'échanges et de convivialité avec l'équipe des militants CGT de La Sauvegarde du Nord

Vendredi 19 janvier 2024 à partir de 19h30

254 Bd de l'Usine - 59800 Lille

INSCRIPTION SOUHAITEE

cgtadnsea@gmail.com

Ségur - Laforcade : la CGT ne lâche rien pour les exclus Négociations CC 66 - Salaires

Plus de 500 salarié.e.s sont toujours exclu.e.s. du Ségur à la Sauvegarde du Nord et le resteront probablement pour 2024. En effet, le budget prévisionnel n'intégrera plus cet engagement fort de la DG porté en 2023. De plus, la valeur du point restera à 3,93 € contrairement aux recommandations Nexem.

La prime exceptionnelle de 600€ versée début 2023 pour les exclus sera-t-elle versée en 2024 ? Et la fameuse prime inflation ?

En 1998, la valeur du point était de 3,35 €.

En février 2021, elle était de 3,82 €.

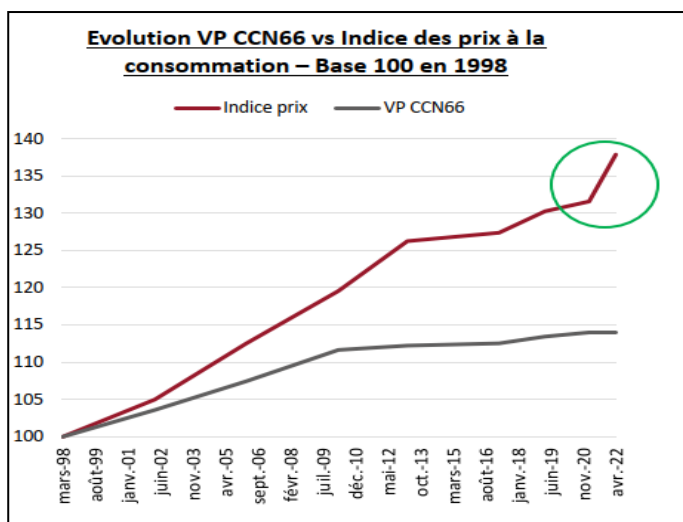
En juillet 2022, elle passe à 3,93 €.

Si la valeur du point suivait le coût de la vie, il serait à 4,58 €.

Smic brut au 1/1/2024 : 1766.92 euros

Coef 411 (9.21% inclus) : 1763.99 euros

Coef 403 (9.21% inclus) : 1729.65 euros



Source : rapport Apex, nov 2022 sur la situation financière de l'association en 2021

Complémentaire Santé 2024

Les garanties procurées par la sécurité sociale étant constamment remises en cause, de nouvelles dépenses sont prises en charge par les mutuelles complémentaires, qui à leur tour répercutent leurs coûts en augmentant leurs tarifs de 8,1%.

La MGEN deviendra donc automatiquement notre nouvelle complémentaire santé à compter du 1er janvier 2024, avec une gestion toujours confiée à Baloo.

Les salariés ont jusqu'au 31 janvier 2024 pour changer ou non leurs options. (contact : sgalland@lasauvegardedunord.fr)

Cotisations 2023	Base	avec option 1	avec option 2
Salarié	27.13 €	39.23 €	50.96 €
couple	89.45 €	113.65 €	137.11 €
monoparental 1 enfant	53.89 €	71.49 €	88.72 €
monoparental 2 enfants et +	80.65 €	103.75 €	126.48 €
Famille 1 enfant	116.21 €	145.91 €	174.87 €
Famille 2 enfants et +	142.98 €	178.17 €	212.63 €

A ces montants, s'ajoute la part patronale de : 37.02 €

Cotisations 2024	Base	avec option 1	avec option 2
Salarié	28.76 €	41.12 €	53.49 €
couple	94.45 €	119.18 €	143.91 €
monoparental 1 enfant	56.19 €	73.97 €	91.74 €
monoparental 2 enfants et +	83.63 €	106.81 €	130.00 €
Famille 1 enfant	121.88 €	152.02 €	182.16 €
Famille 2 enfants et +	149.32 €	184.87 €	220.41 €

A ces montants, s'ajoute la part patronale de : 39.25 €